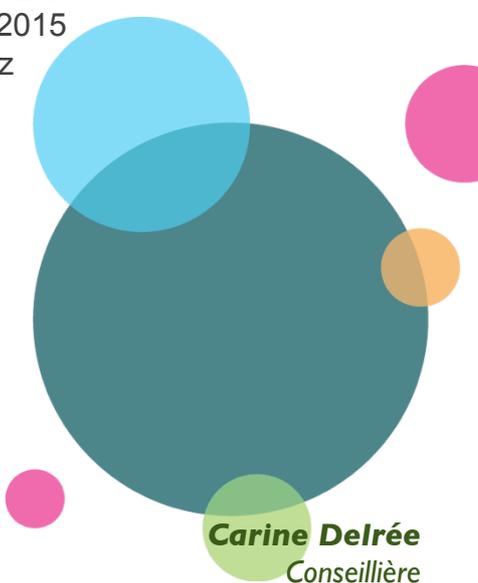


Journée d'Etude
9 mars 2015
Beez

Les Risques
Psychosociaux
et votre
Règlement de
travail



Carine Delrée
Conseillère
CESSoC

**Les Risques Psychosociaux et
votre Règlement de travail**

- Que doit contenir votre RT?
- Comment adapter votre RT?
- Synthèse de la journée





Mentions obligatoires

- Coordonnées de
 - (conseiller en prévention interne)
 - conseiller en prévention aspects psychosociaux
 - personne de confiance
 - SEPPT



Modification du règlement de travail

- 2 procédures différentes selon les modifications
 - procédure complète
 - procédure simple

Modification du règlement de travail

- Pour les Risques Psychosociaux
 - coordonnées des personnes ressources
 - désignation par **procédure préalable** décrite par Mme Poucet
 - description des procédures d'intervention psychosociale

→ **procédure simple**



8

Modification du règlement de travail

Procédure simple

= dans certains cas précis, la procédure complète n'est pas obligatoire

- Pour les procédures d'intervention psychosociale
- Pour les coordonnées SEPPT (et CPAP) et PC



9

Modification du règlement de travail

Procédure simple

- Modification par l'employeur
- Uniquement pour les mentions qui peuvent bénéficier de la procédure simple
- Information des travailleurs



Modification du règlement de travail

Mesures de publicité

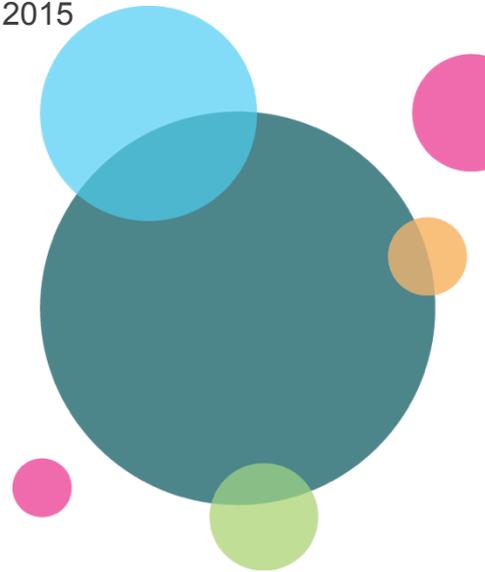
- Mêmes mesures que pour l'établissement du RT
- Copie du RT aux travailleurs
ou de sa modification
- Nouveau RT à disposition sur le lieu de travail
avec affichage du lieu où il se trouve



Journée d'étude
9 mars 2015

Les Risques Psychosociaux

Synthèse de la journée



Syntèse

- Prévenir les RPS
- Augmenter le BET
 - Obligation légale
 - Intérêt pour l'employeur
 - bon fonctionnement de l'ASBL
 - éviter l'absentéisme
 - éviter le turn-over
 - ...



Dans votre ASBL

Synthèse

Ce qu'il faut faire en matière de risques psychosociaux

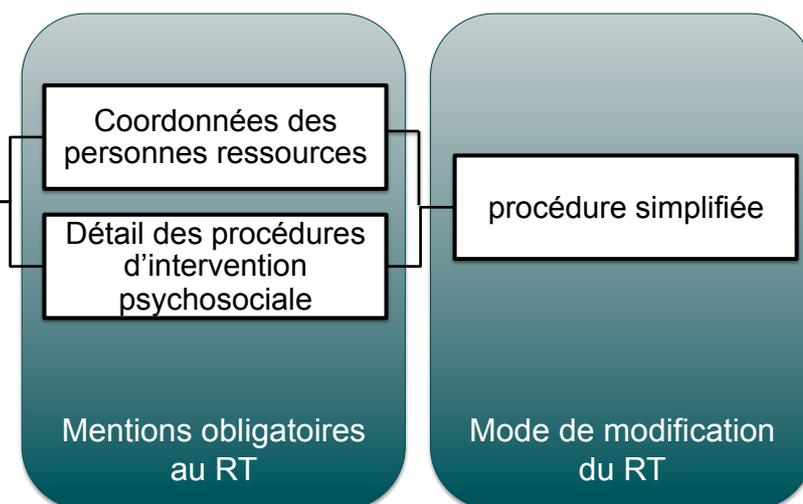
- Analyse des risques
- Plan annuel et quinquennal (mesures de prévention)
- Réflexion et information des travailleurs
- Désignation des personnes ressources
- Registre des faits de tiers
- ...



14

Dans votre RT

Synthèse



15



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Cette présentation est distribuée sous la licence Creative Commons « CC BY-NC-ND »

⇒ <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

Il est permis de la reproduire, distribuer et communiquer, mais uniquement

- avec attribution de la paternité
- dans un but non commercial
- sous la forme initiale, sans modification
- sous une licence identique.

Pour plus d'information sur cette licence

⇒ http://fr.wikipedia.org/wiki/Creative_Commons

Pour utiliser les licences Creative Commons

⇒ <http://creativecommons.org/choose/?stype=site&q=french>